

comme il ne connaît pas le principe vital de l'histoire, lequel en relie toutes les parties comme le sang réunit en quelque manière les parties du corps, l'histoire sera, quoiqu'il fasse, divisée par lui en tronçons qui aurent une certaine vie remuante, mais qui ne pourront jamais s'assembler et faire un être vivant.

Après ces considérations, il est facile de voir que l'histoire qu'il importe surtout d'étudier est l'histoire du peuple de Dieu, histoire qui est celle de l'Eglise catholique prédite et figurée, puis l'histoire de l'Eglise catholique elle-même. C'est dans cette étude que les jeunes gens apprendront quelle est la vraie politique et comment elle se marie à la religion ; que la paix, comme la prospérité et le bonheur des Etats, repose sur l'amour, le respect et l'obéissance que l'on témoigne au Pontife qui occupe la chaire de saint Pierre.

On m'objectera peut être qu'il n'y a pas de place dans un cours classique pour l'étude de l'histoire, telle que je la propose : elle absorberait trop de temps. C'est une erreur. Les précieux travaux, qui ont été faits sur l'histoire en ces dernières années, ne nous laissent pas d'autre embarras que celui de choisir entre des ouvrages très-bien faits et renfermés dans un cadre assez restreint pour être classiques. *L'histoire du peuple de Dieu*, par Vervrost devrait être le manuel des écoliers, aussi bien que *l'histoire des Papes*, par Chantrel, ou la *petite histoire de l'Eglise*, par l'abbé Daras.

Il est évident que pour étudier l'histoire de l'Eglise avec profit il faut d'abord commencer par apprendre ce qu'est l'Eglise. C'est pourquoi il importe d'obliger tous les élèves à étudier un traité de l'Eglise catholique, aussi clair, aussi substantiel, aussi complet que possible, quoique succinct. C'est une honte et un grand malheur en même temps que des catholiques, et des catholiques ayant la réputation d'être instruits, meurent sans n'avoir guère connu de l'Eglise autre chose que le nom. Dans leur déplorable ignorance, ils assimilent l'Epouse du Christ à ces associations purement humaines, dont les règlements particuliers n'ont de force que dans les limites voulues par l'Etat. A leurs yeux, le pouvoir